

**DELIBERATION N° DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER LES  
CONVENTIONS DE PARTENARIATS, CONTRATS ET ACCORDS DIVERS MIS EN PLACE PAR LA  
CINEMATHEQUE REGIONALE DE CORSE ET CORSICA POLE TOURNAGES**

**SEANCE DU**

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 mars 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** la délibération n° 13/061 AC de l'Assemblée de Corse du 15 mars 2013 déclarant sans suite la procédure de délégation de service public relative à la gestion des activités de la cinémathèque de Corse et approuvant la reprise en régie directe de ce service,
- VU** la délibération n° 13/103 AC de l'Assemblée de Corse du 17 mai 2013 approuvant les modalités de fonctionnement de la cinémathèque de Corse en régie simple,
- VU** la délibération n° 15/038 AC de l'Assemblée de Corse du 13 mai 2015 portant modification de la régie d'avances et de recettes de la cinémathèque régionale de Corse,
- VU** la délibération n° 16/074 AC de l'Assemblée de Corse du 14 avril 2016 portant délégation au Président du Conseil Exécutif de Corse quant aux conventions de partenariats, contrats et accords divers mis en place par la cinémathèque de Corse,
- VU** la délibération n° 17/400 AC de l'Assemblée de Corse du 10 novembre 2017 autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les conventions, contrats et accords divers mis en place par Corsica Pôle Tournages,
- VU** la délibération n° 18/010 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à procéder à l'ouverture et à l'individualisation des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) par anticipation au vote du BP 2018,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel n° 2018-XX du XXXXX 2018,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les conventions, contrats et accords relatifs à l'activité de la Cinémathèque Régionale de Corse « Casa di Lume » et de Corsica Pôle Tournages dans le cadre des partenariats et relations mis en place par ces derniers avec des tiers (associatifs, institutionnels, publics, privés,..), ceci dans le cadre des missions de conservation, de valorisation et de diffusion du patrimoine cinématographique de la Cinémathèque et des missions d'accompagnement des tournages et de structuration de Corsica Pôle Tournages sur l'ensemble du territoire auprès des différents publics, et conformément au cadre défini dans le rapport ci-annexé.

**ARTICLE 2 :**

Cette délégation est limitée à la durée de l'actuelle mandature et devra faire l'objet d'une nouvelle délibération afin d'être éventuellement prorogée.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI